



## Séparation et rachat de soulte

-----  
Par Fleur1980

Bonjour,

Avec mon compagnon(pacs), nous songeons à acheter un appartement.

D'un accord commun, nous avons décidé qu'en cas de séparation c'est moi achèterai la part de mon compagnon.

De ce fait, nous pensons d'office acquérir notre bien de façon inégale (90% pour moi et 10% pour lui). Trouvez-vous cela "intelligent" de procéder ainsi?

(Nous pensons qu'en raisonnant comme cela, j'aurai plus de facilités de pouvoir racheter sa part).

Toutefois, au cas où la banque refuserait que je rachète sa part (à cause d'un reste à vivre insuffisant, par exemple), quelles seraient les solutions?

Merci par avance.

-----  
Par ESP

Bonsoir

Vous avez donc évolué dans votre raisonnement depuis votre précédente question ?

90/10 pourquoi pas, mais concernant l'éventuel refus de la banque pour le rachat des 10%. La seule possibilité que j'entrevois serait un paiement par échéances.

-----  
Par Fleur1980

Bonjour,

Oui en effet notre réflexion mûrit de jour en jour...

Qu'entendez-vous par "paiement par échéances"?

Je rembourserais directement mon conjoint tout en restant solidaires du prêt?

Merci

-----  
Par janus2

Bonjour,

Sous quel régime êtes-vous pacsés, séparation de biens ou indivision ? Votre projet n'est possible qu'en séparation de biens, en indivision les parts seront de 50/50.

-----  
Par ESP

Merci

Par échéances, j'évoque le paiement des 10% à votre partenaire, après séparation que vous craignez.

-----  
Par ESP

On peut identifier le mode d'acquisition choisi par les partenaires dans l'acte d'acquisition notarié ou une convention d'indivision à défaut, présomption d'indivision par moitié.

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

Qu'en dit votre notaire ? C'est lui le mieux placé pour vous conseiller.

-----  
Par ESP

Au contraire, vous avez raison de venir nous voir.  
Sinon ce forum n'a plus de raison d'être...

-----  
Par Fleur1980

Nous sommes pacsés sous le régime de l'indivision mais nous allons demander une modification pour passer sous le régime régime de la séparation des biens.

-----  
Par ESP

Bien, vous pourrez ainsi créer une indivision inégalitaire sur cette propriété, dans les proportions que vous indiquerez dans l'acte.

Bonne chance pour la suite de vos projets...

-----  
Par Fleur1980

Merci à vous.  
C'est très gentil.

-----  
Par ESP

De rien, Ce fut avec plaisir